

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 6 août 2018 à compter de 19 h au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington.

Sont présent(e)s :

M. Yves Boyer, maire. M. Daniel Laplante, conseiller n° 4 ;
M. Mauro Lando, conseiller n° 1 ; Mme Louise Lussier, conseillère n° 5 ;
M. Pierre Boisvert, conseiller n° 3 ; M. Frédéric Barbeau, conseiller n° 6.

Sont absent(e)s :

Mme Sonia Dumais, conseillère n° 2

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présents :

M. Clément Costanza, Directeur général et secrétaire-Trésorier ;
M. Sylvain Boucher, Inspecteur et coordonnateur des travaux publics.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION

- 1.1. Dépôt du rapport semestriel
- 1.2. Règlement relatif à la délégation de pouvoir – adoption
- 1.3. Résultats d'appel d'offres – Travaux de pavage Saint-Paul
- 1.4. Résultats d'appel d'offres – Panneaux de contrôle Station
- 1.5. Demande au ministère de l'Environnement – assainissement des eaux

2. URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS

- 2.1. Rapport des permis du mois de juillet 2018 de l'inspecteur
- 2.2. Contrat de gré à gré – travaux d'asphaltage

3. SERVICE DES LOISIRS

- 3.1. Contrat de gré à gré pour le Festival automnal

4. SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE

- 4.1. Rapport des interventions du mois de juillet 2018 du directeur de service
- 4.2. Nominations

5. VARIA

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

VÉRIFICATION DU QUORUM, PÉRIODE DE RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h, M. Yves Boyer, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum et la période de recueillement. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

rés : 2018-08-143

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : **Frédéric Barbeau**

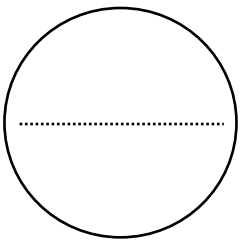
ET : Résolu unanimement

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, mais en le laissant ouvert.

ADOPTÉE

QUESTION DU PUBLIC SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR

Aucune question dans la salle.



rés : 2018-08-144

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2018

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2018 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance, dispense est faite de sa lecture :

IL EST PROPOSÉ PAR : **Frédéric Barbeau**

ET : Résolu unanimement

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2018 soit approuvé, tel que présenté.

ADOPTÉE

rés : 2018-08-145

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 6 AOÛT 2018

M. Yves Boyer, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 6 août 2018.

IL EST PROPOSÉ PAR : **Pierre Boisvert**

ET : Résolu unanimement

Que les comptes ajoutés et payés du mois de juillet 2018 soient acceptés au montant de **18 552,49 \$** et que les comptes à payer au 6 août 2018 soient acceptés au montant de **38 411,62 \$**.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL

M. Yves Boyer, maire, dépose le rapport financier du premier semestre 2018 au 31 juillet 2018, les dépenses se chiffrent à **1 281 878 \$** et les revenus à **2 472 215 \$** pour un budget de **3 121 444 \$**.

rés : 2018-08-146

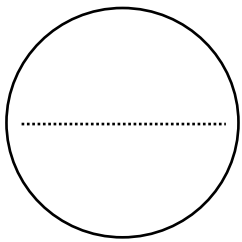
RÈGLEMENT NUMÉRO 288-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 288 DÉCRÉTANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS ET ABROGEANT TOUTE RÉGLEMENTATION SIMILAIRE ANTÉRIEURE – ADOPTION

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du Code municipal du Québec, le conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires ;

ATTENDU QUE ce règlement doit prévoir notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorité qui accorde l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projetées ;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 165.1 du Code municipal du Québec, un engagement de salarié n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 961 du Code municipal du Québec, un règlement ou une résolution du conseil qui autorise une dépense n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ;



ATTENDU QU'en vertu quatrième alinéa de l'article 961.1 du Code municipal du Québec, une autorisation de dépenses accordée en vertu d'une délégation n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin ;

ATTENDU QUE l'article 176.4 du Code municipal du Québec, et le cinquième alinéa de l'article 961.1 prévoient les modalités de reddition de comptes au conseil aux fins de contrôle et de suivi budgétaires ;

ATTENDU QU'un AVIS DE MOTION a été donné à la séance ordinaire du 9 juillet 2018 par le conseiller Frédéric Barbeau ;

IL EST PROPOSÉ PAR : **Daniel Laplante**

ET : Résolu unanimement

Que le règlement portant le numéro 288-1 modifiant le règlement numéro 288 relatif à la délégation de pouvoir soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

rés : 2018-08-147

TRAVAUX DE PAVAGE SUR LE RANG ET LA COURBE SAINT-PAUL – AO-2018-0002 – ADJUDICATION DU CONTRAT

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de remédier aux dégradations constatées à différents endroits de la municipalité, particulièrement sur le secteur Saint-Paul (rés : 2018-05-102) ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres n° AO-2018-0002 relatif aux travaux de pavage sur le rang et la courbe Saint-Paul ;

CONSIDÉRANT les résultats lors de l'ouverture des soumissions :

Soumissionnaires	Montant + taxes	Rang final
Les Pavages Ultra inc.	123 329,55 \$	1
Pavages Maska inc.	126 678,28 \$	2
Eurovia Québec Construction inc.	135 744,38 \$	3
Sintra inc.	137 544,14 \$	4

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse de la conformité des soumissions ;

IL EST PROPOSÉ PAR : **Pierre Boisvert**

ET : Résolu unanimement

- D'adjuger le contrat pour les travaux de pavage sur le rang et la courbe Saint-Paul de l'appel d'offres n° AO -2018 -0002 à *Les Pavages Ultra inc.* pour un montant de 123 329,55 \$, plus taxes.

ADOPTÉE

rés : 2018-08-148

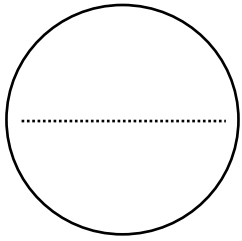
ACQUISITION ET INSTALLATION DE PANNEAUX DE CONTRÔLE POUR LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX – AO-2018-0003 – ADJUDICATION DU CONTRAT

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de changer le système de contrôle de pompage de la station d'épuration de la municipalité (rés : 2018-06-112) ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres n° AO-2018-0003 relatif à l'acquisition de panneaux de contrôle pour la station d'épuration des eaux ;

CONSIDÉRANT les résultats lors de l'ouverture des soumissions :

Soumissionnaires	Montant + taxes	Rang final
Denson Automation	45 070,20 \$	1
Pompex	55 893,95 \$	2
Groupe LML	91 970,80 \$	3
Global Électromécanique	91 750,05 \$	4



CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse de la conformité des soumissions ;

IL EST PROPOSÉ PAR : **Frédéric Barbeau**

ET : Résolu unanimement

- D'adjuger le contrat pour les travaux de pavage sur le rang et la courbe Saint-Paul de l'appel d'offres n° AO -2018 -0003 à *Denson Automation* pour un montant de 45 070,20 \$, plus taxes.

ADOPTÉE

RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DU MOIS DE JUILLET 2018

Durant le mois de juin 2018, l'Inspecteur de la municipalité a délivré les permis suivants :

- | | |
|---|--|
| 4 | Rénovation-modification du secteur résidentiel |
| 1 | Installation sanitaire |
| 2 | Bâtiments accessoires du secteur résidentiel |
| 1 | Nouvelle construction |
| 1 | Agrandissement du secteur agricole |

rés : 2018-08-149

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE SUR LA VOIRIE LOCALE À L'ÉQUIPE MARCIL INC.

CONSIDÉRANT les recommandations du responsable des travaux publics ;

IL EST PROPOSÉ PAR : **Mauro Lando**

ET : Résolu unanimement

- D'octroyer un contrat pour des travaux de rapiéçage mécanisé à *L'Équipe Marcil Inc* pour un montant de 21 330,00 \$ plus taxes.
- De nommer Monsieur Clément Costanza, signataire dudit contrat, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington.

ADOPTÉE

rés : 2018-08-150

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ AVEC JEUX GONFLABLE RIVE-SUD

CONSIDÉRANT la tenue du prochain Festival automnal de la municipalité les 29 et 30 septembre prochain ;

IL EST PROPOSÉ PAR : **Louise Lussier**

ET : Résolu unanimement

- D'octroyer à *Jeux Gonflable Rive-Sud* un contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements récréatifs pour un montant de 7 680 \$ plus taxes.
- De nommer Monsieur Clément Costanza, signataire dudit contrat, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington.

ADOPTÉE

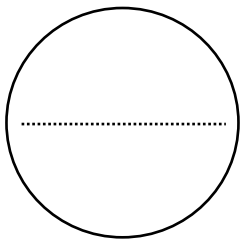
rés : 2018-08-151

FORMATION EN ASSAINISSEMENT DES EAUX – DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées est entré en vigueur en 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE le service en ligne par voie électronique du MAMOT pour soumettre les rapports de suivi a cessé d'être fonctionnel le 31 mars 2017 afin de permettre aux exploitants de produire le rapport annuel 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des stations d'épurations doivent depuis le 1^{er} janvier 2017, transmettre leurs rapports via le service en ligne du MDDELCC en conformité avec le règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) ;



CONSIDÉRANT QUE ce sont maintenant les municipalités qui ont l'obligation de produire un bilan annuel des ouvrages d'assainissement des eaux ;

CONSIDÉRANT QUE cette obligation du règlement impose aussi les responsabilités qui en découlent ;

CONSIDÉRANT QUE le système d'entrée des données SOMAEU du MDDELCC a été entièrement remplacé par rapport au système SOMAE du MAMOT ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport pour le bilan annuel de 2017 pour les stations d'épuration a connu trois révisions depuis le début de l'année 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des opérateurs de stations d'épuration doivent composer avec le nouveau règlement dont certaines (plus de 2 500 m³/jour) sont soumises au contrôle de la toxicité de l'effluent, et ce sans qu'aucune formation n'ait été donnée de la part du MDDELCC ;

IL EST PROPOSÉ PAR : **Daniel Laplante**

ET : Résolu unanimement

- De demander au MDDELCC de produire une formation interactive avec les exploitants d'épuration sur la façon de produire les rapports mensuels et annuels incluant les mises à jour importantes ;
- De demander au MDDELCC d'accompagner les municipalités soumises au contrôle de la toxicité de l'effluent sur la technologie à appliquer afin d'éviter d'engager des coûts prohibitifs dans la modification du système de traitement par étangs aérés.

ADOPTÉE

RAPPORT DES INTERVENTIONS DE JUILLET 2018

M. Yves Boyer, informe la population des résultats du rapport d'intervention du Service de prévention incendie préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du Service de prévention incendie :

Inspection VAD (entretien mécanique)	5
Entraides	5
Réunion SST	1
Prévention résidentielle	24
Intervention premier répondant	7
Alarme	1
Garde	5
Accidents	3

rés : 2018-08-152

EMBAUCHE DE MME AMÉLIE BEAUREGARD AU POSTE D'ANIMATRICE SUR APPEL POUR LE CAMP DE JOUR

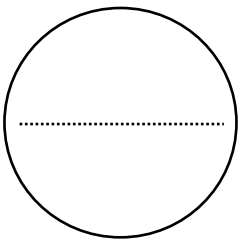
CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir un nombre suffisant d'animateurs au camp de jour en cas d'absences du personnel régulier ;

IL EST PROPOSÉ PAR : **Frédéric Barbeau**

ET : Résolu unanimement

- D'embaucher Madame Amélie Beaugard au poste d'animatrice sur surnuméraire (sur appel) du camp de jour, pour la période du 25 juin au 24 août 2018 ;
- D'autoriser Monsieur Clément Costanza, Directeur général et secrétaire-Trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, le contrat de travail en découlant ;
- D'accepter le plan d'intégration de la ressource présenté par la Direction générale.

ADOPTÉE



rés : 2018-08-

CHEF AUX OPÉRATIONS – NOMINATION DE M. JULIEN BEAUDIN

CONSIDÉRANT le processus engagé par la municipalité concernant la relève au service de prévention incendie (rés : 2018-05-103) ;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement réalisé ;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du service de prévention incendie ;

IL EST PROPOSÉ PAR : **Mauro Lando**

UN VOTE EST DEMANDÉ :

	OUI	NON
Conseiller 1 – Mauro Lando		X
Conseiller 3 – Pierre Boisvert		X
Conseiller 4 – Daniel Laplante		X
Conseiller 5 – Louise Lussier		X
Conseiller 6 – Frédéric Barbeau		X

La résolution est refusée.

rés : 2018-08-153

LIEUTENANT ÉLIGIBLE – NOMINATION DE M. ALEXANDRE GIRARD

CONSIDÉRANT le processus engagé par la municipalité concernant la relève au service de prévention incendie (rés : 2018-05-103) ;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement réalisé ;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du service de prévention incendie ;

IL EST PROPOSÉ PAR : **Mauro Lando**

Et unanimement résolu :

Que la municipalité nomme M. Alexandre Girard comme lieutenant éligible suivant l'Entente des conditions de travail des pompiers en vigueur et d'accepter le plan d'intégration de la ressource présenté par le directeur du service de prévention incendie.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Jean Dumouchel demande s'il y aura application du règlement sur les bacs de récupération de vêtement.

Une citoyenne remercie le conseil d'avoir remplacé le dos-d'âne sur la place Murray.

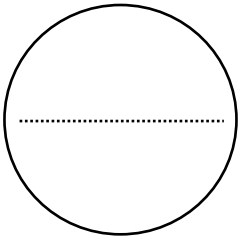
M. Courchesne demande quand l'entente avec l'ARPE sera effective, il lui est dit qu'il y aura prise de rendez-vous et que les résidents pourront s'y rendre sur rendez-vous les jeudis entre 7 h et 12 h.

M. Ricard rappelle le règlement concernant les cendriers et soulève qu'il y a un trou dans l'asphalte du rang Saint-Pierre.

Un citoyen demande s'il y aura amélioration de la visibilité au niveau des haies de cèdres du dépanneur. Une rencontre avec le propriétaire sera à prévoir pour améliorer la situation.

Un citoyen de la rue Michelle fait part d'un problème de visibilité causé par une haie d'arbustes. Une rencontre avec le propriétaire sera à prévoir pour améliorer la situation.

Un citoyen de la rue Saint-Patrice demande une vérification de bâtiment situé derrière le 218 à 224 rue Saint-Patrice, le toit est en train de s'effondrer. L'inspecteur va faire une inspection.



rés : 2018-08-154

VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : **Daniel Laplante**

ET : Résolu unanimement

Que la présente séance est levée à 19 h 24

ADOPTÉE

M. Yves Boyer,
Maire

M. Clément Costanza,
Directeur général et Secr.-très.

Je, _____, _____ de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 6 août 2018.